



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

*Le Maire de la Commune de **PORTE-DE-BENAUGE**,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi 82.213 du 14 mars 1982, modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1987 modifié, relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes, et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté ministériel en date du 6 novembre 1992 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune ;

*Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes dispositions en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de plantation d'un poteau Télécom au 139 Impasse Jaussème sur la commune de **PORTE-DE-BENAUGE**, réalisés par l'entreprise **INEO EQUANS** – 46 Avenue de la Source – 33370 **SALLEBOEUF**, entre le 05/06/2023 et le 17/06/2023 ;*

A R R Ê T E

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules dans les deux sens, sur la Voie Communale Impasse Jaussème à compter du :

05 juin 2023

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise **INEO EQUANS**, chargée des travaux. L'entreprise engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir, de jour comme de nuit, pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de **PORTE-DE-BENAUGE**.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Targon ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Targon ;
- L'entreprise **INEO EQUANS**.

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Porte-de-Benauges,
Le 25 mai 2023**

**Le Maire
Eric GUÉRIN**

